



Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

Commission de services policiers d'Ottawa

Président : Eli El-Chantiry (conseiller municipal)
Vice-président : Jim MacEwen (rep. des citoyens)
Membres : Des Doran (rep. des citoyens)
 Diane Guilmet-Harris (rep. des citoyens)
 Henry Jensen (rep. des citoyens)
 Maria McRae (conseillère municipale)
 Bob Monette (conseiller municipal)

Adresse : 110, avenue Laurier Ouest
 Ottawa (Ontario), K1P 1J1
Téléphone : 613-560-1270
Télécopieur : 613-580-2728
Courriel : Wendy.fedec@ottawa.ca ou
 Lynn.kennedy@ottawa.ca
Site Web : ottawapoliceboard.ca

Directrice générale : Wendy Fedec
Adjointe admin. : Lynn Kennedy

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le numéro de juin du bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa. Les trois derniers mois ont été fort chargés tant au Service de police qu'à la Commission, comme en fait foi la liste de rapports examinés par la Commission au deuxième trimestre de 2010. Nous avons entamé notre programme 2010 d'interventions ciblées d'intérêt public ce mois-ci par une réunion franche et informative sur la santé mentale des enfants et des jeunes, qui a attiré un grand nombre de personnes. Le présent numéro comprend :

- un compte rendu de la réunion du 22 juin 2010 sur la santé mentale des enfants et des jeunes;
- un article sur les ressources disponibles pour aider les jeunes en difficulté;
- de l'information pour la fin de l'année scolaire à l'intention des parents;
- Une liste de quelques rapports reçus par la Commission en mars, avril et mai qui pourraient vous intéresser.

J'espère que vous trouverez ce bulletin instructif; vous pouvez en tout temps obtenir des renseignements supplémentaires sur la Commission et ses travaux à ottawapoliceboard.ca.

Eli El-Chantiry, président

SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET
DES ADOLESCENTS :CE QUE **VOUS** POUVEZ FAIRE?

Le 22 juin 2010, la Commission a tenu une séance spéciale d'information et de dialogue sur la santé mentale des enfants et des jeunes qui a porté sur la compréhension des répercussions de la santé mentale des enfants et des jeunes, ses liens avec la prévention du crime, la déstigmatisation de la maladie mentale et les ressources disponibles pour les jeunes et les enfants en difficulté. Les personnes présentes ont eu le privilège d'entendre :

- **D^r Ian Manion**, Ph.D., Psych. Enf., directeur général, Centre d'excellence provincial au CHEO en santé mentale des enfants et ados, qui a partagé ses connaissances sur l'état actuel de la santé mentale des jeunes en Ontario, sur la façon dont les jeunes atteints d'une maladie mentale sont stigmatisés et sur les effets néfastes de cette stigmatisation sur les jeunes et leurs soignants. Il a aussi discuté de ce que chaque personne dans la communauté peut faire pour combattre la stigmatisation et promouvoir la santé mentale.
- **M^{me} Fiona Cooligan** et **Mme Alyse Schacter** sont deux jeunes femmes qui ont courageusement partagé leur histoire personnelle avec l'auditoire. Elles ont parlé des défis auxquels elles ont été confrontées en raison de problèmes de santé mentale et comment elles ont pu les relever. Les entendre parler de ce que cela signifie de souffrir d'une maladie mentale n'a laissé personne indifférent, et tous ont été inspirés de voir comment elles ont réussi à composer avec leur maladie et à devenir des membres dynamiques de leur communauté.

- **M^{me} Louise Logue**, gestionnaire, Initiatives stratégiques pour les jeunes, Service de police d'Ottawa, a présenté la feuille de réflexion qui avait été distribuée à tous les participants et dans laquelle étaient posées un certain nombre de questions destinées à faire réfléchir les gens sur ce qu'ils pouvaient faire pour cesser la stigmatisation de la maladie mentale et promouvoir la santé mentale. Mme Logue a aussi animé la période de discussion.
- Pour conclure la séance, le **sergent d'état-major Steve Bell**, Unité d'intervention auprès des jeunes et de déjudiciarisation, Service de police d'Ottawa, a fourni de l'information sur les services disponibles par l'entremise du Service de police en partenariat avec d'autres organismes communautaires pour soutenir les personnes ayant besoin d'aide.

La Commission de services policiers remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont partagé leurs expériences et leurs connaissances. Elle adresse un remerciement spécial aux membres de l'**Unité auxiliaire de la Police d'Ottawa** pour avoir facilité la tenue de cette importante réunion.

Ressources pour les enfants et les jeunes avec des problèmes de santé mentale

En avril 2010, le Service de police d'Ottawa s'est joint à Youth Net / Réseau Ado pour lancer une série de produits de

communication visant à sensibiliser les gens aux défis des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Youth Net / Réseau Ado est un programme régional bilingue de promotion et d'intervention en santé mentale, dirigé par des jeunes et pour les jeunes, à l'intérieur du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Parmi les produits de communication mis au point, signalons les cinq *Fiches de faits saillants* sur cinq différents problèmes de santé mentale qui touchent les jeunes, un livret de poche contenant des renseignements sur les interventions en

situation de crise à l'intention de jeunes à la recherche de counselling ou de soutien et la *Liste de ressources en santé mentale pour les ados d'Ottawa*. La *Liste de ressources* est un guide exhaustif qui aidera ceux en quête de ressources pour aider un jeune ou une famille en situation de crise ou ayant besoin de counselling. Ces produits ont été mis au point grâce à un financement de Justice Canada et dans l'espoir que la sensibilisation aux questions de santé mentale des jeunes contribuera à réduire la criminalité chez les jeunes et leur victimisation dans notre ville. Ces produits de communication sont

disponibles dans la Zone pour les jeunes du site Web du Service de police d'Ottawa (ottawapolice.ca) et sur le site Web du CHEO (www.cheo.ca), où l'on trouvera aussi des liens à beaucoup d'autres ressources. Les parents concernés peuvent également composer le 211 s'ils ont besoin d'aide pour trouver des ressources.



Président de la commission El-Chantiry, Louise Logue, Dr. Ian Manion, Fiona Cooligan, Alyse Schacter

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

La fin de l'année scolaire est tout naturellement une occasion de fêter, mais le Service de police d'Ottawa et la Commission tiennent à rappeler aux jeunes et à leurs parents que les festivités sans retenue ne sont pas sans conséquence. Les fêtes de fin d'année scolaire regroupent souvent des élèves du secondaire dans des quartiers ou des endroits publics, tels que les parcs, où il y a consommation de drogue ou d'alcool, méfaits et désordre général. D'autres activités comprennent les courses automobiles sur route et les chasses au trésor qui constituent des infractions pénales, provinciales et municipales. Le Service de police d'Ottawa et la Commission avisent les jeunes et leurs parents que les activités de ce genre ne seront pas tolérées et que les

policiers verront au respect de toutes les lois pertinentes applicables.

La **Loi sur la responsabilité parentale** rend les parents responsables des dommages aux biens causés par leurs enfants.

Couvre-feu pour les jeunes de moins de 16 ans : Aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, il est interdit à un parent d'un enfant de moins de 16 ans de permettre à celui-ci de flâner dans un endroit public entre minuit et 6 h. Les policiers invoqueront cette disposition afin d'encourager une plus grande responsabilité parentale.

L'instruction a été donnée aux policiers de remettre des avertissements et de porter des accusations contre les parents fautifs, qui seront passibles d'une amende pouvant atteindre 1 000 \$.

Que peut faire un parent ou tuteur?

- Parler à vos enfants des dangers de leur participation à des activités où il y a consommation d'alcool ou qui entraînent des méfaits ou d'autres infractions à la loi.
- Discuter des conséquences d'une accusation et d'une condamnation, ainsi que des démêlés avec la police sur leurs objectifs actuels et futurs.

- Connaître et contrôler en tout temps les activités de vos enfants.
- S'engager dans les festivités de fin d'année scolaire afin de vous assurer que la conduite de vos enfants est sécuritaire et légale.

Aidez le Service de police d'Ottawa à promouvoir la sécurité et la tranquillité dans notre communauté.

RAPPORTS REÇUS RÉCEMMENT PAR LA COMMISSION

La Commission a reçu en mars, avril et mai des rapports sur les sujets suivants qui pourraient vous intéresser; tous ces rapports sont disponibles sur le site Web de la Commission (ottawapoliceboard.ca).

- **Rapport annuel 2009 du Service de police d'Ottawa.** La « Rétrospective de l'année » fait état des réalisations organisationnelles, des initiatives opérationnelles et des données préliminaires de rendement pour les appels d'intervention, les statistiques sur la criminalité et la circulation, le coût des services policiers et les effectifs. Les principaux articles portent sur les réussites de la section des vols, les efforts de réduction de la criminalité chez les jeunes, le soutien continu aux victimes du crime et les points saillants selon les secteurs géographiques de la ville. (mars)
- **Rapport statistique sur la criminalité, les activités policières et la circulation pour 2009.** Ce rapport contient des renseignements statistiques plus détaillés que le Rapport annuel du SPO publié en mars, ce qui permet des comparaisons pour l'ensemble de la ville et quartier par quartier. Cette information aide le Service de police et la communauté à définir les secteurs problématiques et à orienter les efforts pour les résoudre. (mai)
- **La section sur les normes professionnelles (plaintes du public) du Rapport annuel 2009** présente des statistiques sur le nombre et le type de plaintes formulées par le public ou le chef de police concernant la conduite d'agents de police. Elle donne également des chiffres sur les plaintes au sujet des politiques ou du service du SPO. (mars)
- **Rapport sur la situation financière pour le quatrième trimestre de 2009.** Ce rapport présente la position financière de fin d'année du SPO ainsi que les questions opérationnelles qui ont influé sur les finances en 2009. Le SPO a terminé l'année avec un léger excédent de 22 796 \$. (avril)
- **Modifications du Règlement municipal sur les fausses alarmes.** En octobre 2009, la Commission a approuvé l'élimination de l'enregistrement obligatoire des systèmes d'alarme et des frais connexes de 45 \$. Pour compenser cette perte de recettes, la Commission a approuvé en mars 2010 l'augmentation à 130 \$ des frais pour fausse alarme. (mars)
- **Révision du barème des frais de vérification de casier judiciaire.** La Commission a accepté d'inclure dans le budget de 2011 des frais uniques normalisés pour tous les types de services relatifs à la vérification de casier judiciaire, en remplacement du barème actuel de frais variables selon le type de vérification. Les frais actuels varient de 15 \$ à 53 \$, les vérifications pour bénévoles travaillant auprès de personnes vulnérables étant gratuites. Les frais normalisés seraient de l'ordre de 36 à 40 \$. (Avril)
- **Résolution sur le programme de constables spéciaux.** La Commission a approuvé une résolution conjointe des 12 plus grandes commissions de services policiers de l'Ontario, demandant au gouvernement provincial de mener un examen global du programme de nomination de constables spéciaux en vue d'accroître la reddition de comptes et la surveillance. (avril)
- **Rapport d'étape sur l'initiative du SPO ciblant la marche au ralenti des moteurs.** En 2009, le SPO est devenu le premier service de police en Ontario à lancer pour son parc de véhicules un programme visant les moteurs tournant au ralenti. Ce rapport faisait le point sur le degré de réussite de l'initiative après ses premiers neuf mois. (mai)
- **Rapports du premier trimestre de 2010.** Ces rapports portaient sur les services juridiques, la gestion de l'effectif, le statut d'employeur de choix, les plaintes et la situation financière. (avril)

JOINDRE LA COMMUNAUTÉ

La Commission de services policiers d'Ottawa accorde une grande valeur à son rôle de représentation de l'intérêt public et, pour l'exercer avec efficacité, elle doit établir sa propre relation avec la communauté et prendre régulièrement le pouls du public. Pour atteindre ces buts, la Commission a adopté en 2008 sa stratégie d'engagement communautaire afin d'établir des liens avec les résidents et des partenaires communautaires. Cette stratégie prévoit des réunions d'intérêt public, une collaboration avec des partenaires cibles, la publication du présent bulletin et notre site Web.

La Commission apprécie hautement l'apport de la communauté et elle en a besoin pour s'assurer que le Service de police répond aux attentes et aux besoins des résidents. Nous vous encourageons à assister aux diverses réunions et consultations qui ont lieu tout au long de l'année pour partager vos idées avec nous. S'il y a un sujet particulier que vous souhaitez voir traité dans notre bulletin d'information ou à l'une de nos réunions communautaires, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

La Commission de services policiers d'Ottawa est un organisme civil établi par la loi provinciale qui assure la gouvernance et la surveillance du Service de police d'Ottawa. Elle est redevable à la communauté, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Pour consulter les précédents numéros de ce bulletin ou pour d'autres renseignements sur la Commission de services policiers d'Ottawa, visitez le site Web www.ottawapoliceboard.ca

La Commission de services policiers se réunit habituellement le quatrième lundi de chaque mois, sauf en août (pas de réunion) et en décembre (le troisième lundi). *L'horaire n'est pas régulier en 2010 consultez le site Internet pour les détails.* Toutes les réunions sont publiques et ont lieu à 17 h à la salle Champlain de l'hôtel de ville d'Ottawa. Les citoyens peuvent y prendre la parole sur n'importe quel point à l'ordre du jour ou sur toute autre question qui les préoccupe, à condition d'en aviser le personnel de la Commission au moins une semaine à l'avance. Le calendrier complet des réunions peut être consulté en ligne.